

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription du concours **externe, interne et réservé** de psychologue de l'Education nationale (PsyEN) session 2017, sera **ouvert du mardi 7 février 2017 à partir de 12 heures au mardi 7 mars 2017 à 17 heures, heure de Paris**

Nouveautés :

- **Création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale (PsyEN)** regroupant les psychologues du premier degré et les COP du second degré

Dès leur inscription, ils devront choisir entre les deux spécialités du corps :

- Education, développement et apprentissages
- Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

- **le dispositif mis en œuvre par l'article 1^{er} de la loi du 12 mars 2012 pour les recrutements réservés est prolongé de deux années** en application de l'article 41 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016. A partir de la session 2017 :

. les dates et périodes de références servant à l'appréciation des conditions d'ancienneté sont décalées de deux ans afin de permettre l'inscription d'agents qui n'étaient pas jusqu'à présent éligibles,

. les conditions spécifiques en vigueur jusqu'à la session 2016 sont toujours valables pour les agents qui étaient déjà éligibles avant la prolongation du dispositif.

Modalités d'inscription :

L'inscription au concours est **un acte personnel** et se fait par internet. Il est impératif que les candidats s'inscrivent eux-mêmes et n'attendent pas les derniers jours. Les candidats doivent obligatoirement indiquer une adresse électronique personnelle qui permette de les contacter à tout moment de la session.

Avant de procéder à l'inscription, les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions requises par la réglementation sur le site internet du ministère de l'éducation nationale à l'adresse indiquée ci-dessous.

Au fur et à mesure des inscriptions, les candidats sont destinataires d'un courriel de confirmation d'inscription accompagné du récapitulatif de leur saisie et de la liste des pièces justificatives à produire ultérieurement.

Très important :

L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.

Documents à imprimer et à enregistrer : les candidats à un concours externe ou à un recrutement réservé qui comporte l'envoi d'un dossier doivent également imprimer et enregistrer la page de garde qui devra obligatoirement être utilisée comme page de couverture de leur dossier. Aucun duplicata ne sera délivré ultérieurement par les services académiques d'inscription.

Dates d'inscription : du mardi 7 février 2017 à partir de 12 heures au mardi 7 mars 2017 à 17 heures, heure de Paris. En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du 3 février 2017 paru au journal officiel du 5 février 2017, obtenir un dossier imprimé de candidature.

La demande devra être adressée obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au rectorat - service DEC1 10 rue de la Convention 25030 BESANCON Cedex et suffisamment tôt pour tenir compte des délais de retour. Le dossier devra être renvoyé **par la voie postale et en recommandé simple au plus tard le mardi 7 février 2017, le cachet de la poste faisant foi.**

A la clôture des serveurs d'inscription, les candidats seront destinataires d'un récapitulatif d'inscription et de la liste des pièces justificatives à produire, revêtue d'un code barre, sur laquelle sera indiquée la date de retour des documents.

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours interne et externe se dérouleront les 24 et 25 avril 2017

Pour le concours réservé, l'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude d'un RAEP par le jury. Ce dossier de RAEP devra être adressé, avec la page de garde téléchargée lors de l'inscription, au plus tard le 7 avril 2017 par voie électronique (format pdf) à l'adresse suivante : dgrh.psyen.raep@education.gouv.fr

Calendrier - Informations et inscriptions à l'adresse suivante :
<http://www.education.gouv.fr/cid99001/devenir-psyEN.htm>

Renseignements complémentaires : division des examens et concours – bureau DEC103 81 65 74 74 ou 85
ou à ce.dec1@ac-besancon.fr